



*RAPPORT ANNUEL  
SUR LE PRIX ET LA QUALITE  
DU SERVICE D'EAU POTABLE  
2021*

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU BRACHET**

1, rue du Vercors  
38 790 SAINT GEORGES D'ESPERANCHE  
Tél : 04-74-59-09-14

## PREAMBULE

En application de l'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et du décret n°2007-675 du 02 mai 2007, le Syndicat Intercommunal des Eaux du Brachet a établi son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

Le document est relatif à l'année de fonctionnement 2021.

Le Syndicat Intercommunal des Eaux (SIE) du Brachet a été constitué en septembre 1955 avec au départ deux communes Diémoz et Saint Georges d'Espéranche. La commune de Charantonay a adhéré au syndicat en 1966, celle de Bonnefamille en 1976 et enfin celle de Roche en 1993.

Le syndicat distribue l'eau potable dans ces 5 communes.

La compétence ainsi transférée par chacune de ces communes au syndicat est totale, c'est-à-dire qu'elle comprend la production et la distribution de l'eau potable.

La distribution de l'eau potable est assurée sur l'intégralité des territoires de ces communes.

# SOMMAIRE

<b>I. Caractérisation technique du service</b> .....	<b>4</b>
1. Présentation du territoire.....	4
2. Les ressources.....	5
3. Les périmètres de protection.....	7
4. Les réservoirs.....	7
5. Le fonctionnement du réseau d'eau potable.....	8
6. Le parc compteurs.....	10
7. Analyse de la production.....	11
8. Analyse de la consommation.....	17
<b>II. Tarification de l'eau et recettes du service</b> .....	<b>23</b>
1. Les modalités de la tarification.....	23
2. Présentation d'une facture d'eau.....	24
3. Taux d'impayés.....	25
4. Montants des recettes.....	26
<b>III. Indicateurs de performance</b> .....	<b>28</b>
1. La qualité des eaux distribuées.....	28
2. Calculs d'indices de performances.....	29
3. La sécurité.....	34
<b>IV. Financement des investissements</b> .....	<b>35</b>
1. Montants financiers des travaux engagés.....	35
2. Les branchements au plomb.....	35
3. Encours de la dette.....	36
4. Montant des amortissements.....	37
5. Présentation des projets et des programmes.....	37
<b>V. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau</b> .....	<b>38</b>
1. Montant des abandons de créance.....	38
2. Descriptifs et montants financiers des opérations de coopération.....	38
<b>Annexes</b> .....	<b>39</b>

# I. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

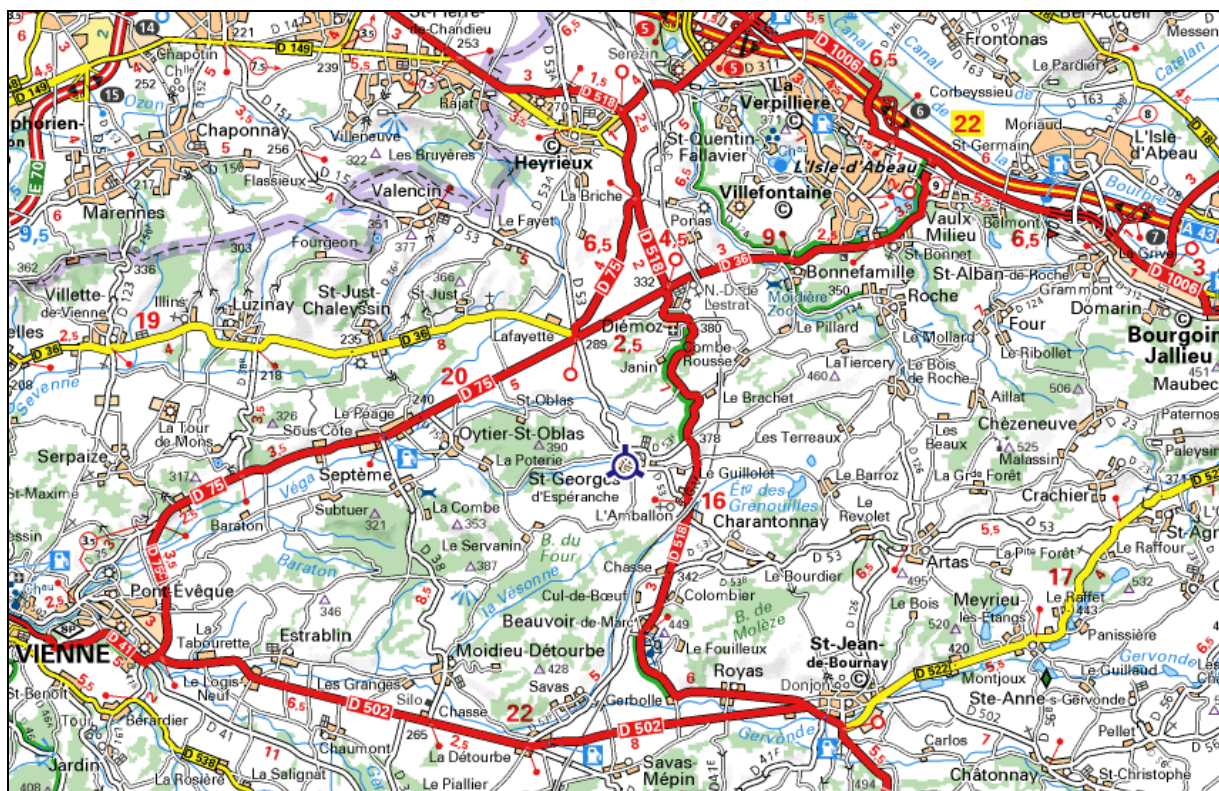
## 1. Présentation du territoire

Le Syndicat Intercommunal des Eaux du Brachet a son siège en Mairie de Diémoz. Les locaux d'exploitations se situent sur la commune de St Georges d'Espéranche.

Il distribue l'eau dans les communes de :

- ❖ Diémoz,
- ❖ Saint Georges d'Espéranche,
- ❖ Charantonnay,
- ❖ Bonnefamille et
- ❖ Roche.

Ces communes font partie de l'arrondissement de Vienne, ou de la Tour du Pin dans le nord Isère.



Situation géographique du SIE du Brachet

La commune de Diémoz se situe à environ 30 km de Lyon. Son altitude moyenne est de 355 m et s'étend sur 13,7 km<sup>2</sup>. Elle compte 1 309 abonnés à l'eau potable en 2021.

La commune de St Georges d'Espéranche se situe à 32 km de Lyon. Son altitude moyenne est de 363 m et s'étend sur 24,7 km<sup>2</sup>. Elle compte 1 658 abonnés à l'eau potable en 2021.

La commune de Charantonnay se situe à 36 km de Lyon. Son altitude moyenne est de 405 m et s'étend sur 11,0 km<sup>2</sup>. Elle compte 872 abonnés à l'eau potable en 2021.

La commune de Bonnefamille se situe à 31 km de Lyon. Son altitude moyenne est de 359 m et s'étend sur 9,4 km<sup>2</sup>. Elle compte 533 abonnés à l'eau potable en 2021.

La commune de Roche se situe à 35 km de Lyon. Son altitude moyenne est de 392 m et s'étend sur 20,1 km<sup>2</sup>. Elle compte 956 abonnés à l'eau potable en 2021.

La compétence du service d'eau potable a été transférée au SIE du Brachet, de 1955 à 1993 selon les communes, en gestion directe. Le syndicat emploie aujourd'hui 6 personnes dont 1 à temps partiel. Les locaux d'exploitation sont basés sur la commune de St Georges d'Espéranche. Il n'existe pas de contrats de délégation.

## 2. Les ressources

---

Les ressources en eau potable proviennent de nappes phréatiques et de sources gravitaires.

### ➤ Pompage en nappe phréatique :

- ❖ le **puits du Brachet** sur la commune de Diémoz dans la vallée de Combe rousse. Il a été construit en 1950. Il s'agit d'un ouvrage béton dans la station de pompage du Brachet. Le puits a une profondeur de 9 m et il est constitué de deux pompes immergées de 2 x 50 m<sup>3</sup>/h et d'une pompe de 30 m<sup>3</sup>/h. Les installations électriques et électromécaniques ont été entièrement renouvelées en 2014. Le temps de fonctionnement moyen des pompes est d'environ 6 heures/jour
- ❖ le **forage de Cul de Bœuf** sur la commune de Beauvoir de Marc dans la plaine de cul de Bœuf. Il a été construit en 1974. Il a une profondeur de 36 m avec un tubage de 600 mm de diamètre. Il est constitué de deux pompes immergées de 2x 110 m<sup>3</sup>/h de type Caprari. Leur temps de fonctionnement est d'environ 9 heures/jour
- ❖ le **forage Lafayette** sur la commune de Saint Georges d'Espéranche. Il a été construit en 1990. Il a une profondeur de 56 m avec un tubage inox de 800 mm de diamètre. Il est constitué de deux pompes immergées de 2 x 91 m<sup>3</sup>/h de type Pleuger. Leur temps de fonctionnement est d'environ 6 heures/jour. L'eau est stockée dans une bache de reprise de 150 m<sup>3</sup> située dans la station de pompage de Lafayette. Deux pompes de reprise de 2 x 100 m<sup>3</sup>/h type Bergeron et Rateau permettent de refouler l'eau au réservoir de Bletenay et Mouton.
- ❖ le **forage de Chavanel**, sur la commune de Roche et d'un débit de 12 m<sup>3</sup>/h, alimente la station de Pisserotte.
- ❖ le forage de **Pisserotte** sur la commune de Roche a été réalisé en 2008. Le puits a une profondeur de 94 m avec un tubage de 200 mm de diamètre. Ce forage a été mis en service au printemps 2017. Il permet de pomper un débit de 14,4 m<sup>3</sup>/h.



Station de pompage de Lafayette / vue intérieure

➤ Sources gravitaires :

- ❖ la **source du Vignier** sur la commune d'Artas. Un premier captage datant de 1926 alimentait en direct la commune de Saint Georges d'Espéranche. Un second captage a été réalisé en 1965. Ces deux captages ont un débit total de 10 m<sup>3</sup>/h et peuvent alimenter gravitairement le réservoir du Vignier. Cette source a été mise en sommeil depuis septembre 2011.
- ❖ la **source du Grand Fond** sur la commune de Roche est constituée de deux captages dont le débit total est de l'ordre de 10 m<sup>3</sup>/h. Ils peuvent alimenter gravitairement le réservoir du Mouton. Suite à un problème de qualité cette source a été déconnectée en juin 2014.
- ❖ la **source du Turitin** (altitude environ 340 m) sur la commune de Roche a un débit total d'environ 8 m<sup>3</sup>/h. Elle alimente gravitairement le réservoir de Saint Bonnet.
- ❖ les **sources du Clou** (altitude environ 410 m) sur la commune de Charantonnay au lieu-dit Les Vignes ont un débit total d'environ 9 m<sup>3</sup>/h. Elles ont été mises en service en 1975. Le captage regroupe 5 sources dans la molasse.  
Ce captage est gravitaire jusqu'à la bêche de reprise de la station de pompage du Clou. Ensuite, l'eau est pompée dans cette bêche au moyen de 2 pompes de surface de 20 m<sup>3</sup>/h type Grundfos.  
Les analyses ont mis en évidence la présence d'un pesticide (dichlorobenzamide) au-dessus de la limite de qualité sur l'eau brute, afin de retrouver une concentration inférieure à la norme, un mélange était effectué dans le réservoir avec l'eau provenant de Cul de Bœuf, mais depuis début 2017 cette source a été déconnectée.

- ❖ la **source de Pré Seigle** sur la commune de Roche a un débit total d'environ 10 m<sup>3</sup>/h. Cette source est gravitaire jusqu'à la bache de reprise de la station de pompage de Pisserotte. Celle-ci a été déconnectée en mars 2021 suite à la détection de molécules d'herbicide.

NB : La source du Vignier a été temporairement abandonnée, depuis septembre 2011, à la suite d'un différent avec un propriétaire. L'accès à l'ouvrage n'étant plus possible pour son entretien, la ressource a été déconnectée. Suite à un problème de qualité (pesticides), la source de Grand Fond a été déconnectée au mois de juin 2014.

La source du Clou a également été déconnectée en début 2017 suite à la présence de dichlorobenzamide.

Au cours de l'année 2021 nous avons très fortement diminué les prélèvements sur le captage de Lafayette, car les analyses ont démontré sur celui-ci la présence de Métolachlore ESA, à une teneur supérieure à la norme. Cette ressource a été substituée par le forage de Cul de Bœuf et le Puits du Brachet.

### 3. Les périmètres de protection

---

Aucune procédure n'est terminée à ce jour. Les démarches de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) ont été prises pour le nouveau forage de Pisserotte, le captage de Lafayette, du clou et celui de Cul de Bœuf.

Il existe un rapport géologique datant de 1992 pour chacune des ressources hormis les sources de Grand Fond, Turitin et Pisserotte situées sur la commune de Roche.

Les périmètres de protection immédiats des sites exploités sont matérialisés (clos) pour certains captages :

- ❖ le puits du Brachet
- ❖ le forage de cul de Bœuf
- ❖ le forage Lafayette
- ❖ le captage des années 60 de la source de Vignier
- ❖ la source de Grand Fond
- ❖ le forage de Chavanel

### 4. Les réservoirs

---

Le réseau de distribution d'eau potable comporte au total 12 réservoirs, présentés ci-dessous, d'une capacité variant pour chacun d'entre eux de 100 à 700 m<sup>3</sup>, représentant un volume total de 3 650 m<sup>3</sup>.

Ces réservoirs permettent d'assurer une régulation de l'approvisionnement en apportant une sécurité, en cas d'incident grave, sur les conduites ou les stations de pompage. Ils autorisent également la régulation des pompes en fonction des périodes tarifaires d'EDF.

Les réservoirs gérés par le SIE du Brachet sont :

- ❖ le réservoir de **Mouton** à Bonnefamille d'une capacité de 100 m<sup>3</sup>
- ❖ le réservoir de **Ponas** à Bonnefamille d'une capacité de 100 m<sup>3</sup>
- ❖ le réservoir de **Mariage** à Charantonay d'une capacité de 250 m<sup>3</sup>
- ❖ le réservoir de **Vignier** à Charantonay d'une capacité de 250 m<sup>3</sup>
- ❖ le réservoir du **Vieux Blétenay** à Diémoz d'une capacité de 400 m<sup>3</sup>
- ❖ le réservoir du **Nouveau Blétenay** à Diémoz d'une capacité de 700 m<sup>3</sup>

- ❖ le réservoir de **Fromenteau vieux** à Saint Georges d'Espéranche d'une capacité de 600 m<sup>3</sup>
- ❖ le réservoir de **Fromenteau nouveau** à Saint Georges d'Espéranche d'une capacité de 700 m<sup>3</sup>
- ❖ le réservoir de **Pisserotte** à Roche d'une capacité de 150 m<sup>3</sup>
- ❖ le réservoir de **Montchatain** à Roche d'une capacité de 200 m<sup>3</sup> construit en 1953
- ❖ le réservoir de **Mouton gras** à Roche d'une capacité de 100 m<sup>3</sup>
- ❖ le réservoir de **Saint Bonnet** à Roche d'une capacité de 100 m<sup>3</sup>

Il est procédé chaque année au nettoyage et à la désinfection de tous les ouvrages.



Réservoirs de Montchatain et de Bletenay

## **5. Le fonctionnement du réseau d'eau potable**

---

Les ressources en eau sur l'ensemble du syndicat des eaux du Brachet sont très diversifiées et les ouvrages de stockages sont nombreux.

Les ressources en eau sont de deux types : soit des sources gravitaires captées soit un pompage en nappe phréatique.

La commune de Bonnefamille est alimentée en eau potable par l'intermédiaire des réservoirs de Bletenay, Ponas et Mouton.

La commune de Diémoz est desservie en eau potable par l'intermédiaire des réservoirs de Bletenay alimentés par les stations de Lafayette et du Brachet.

La commune de Saint Georges d'Espéranche est alimentée par l'intermédiaire des réservoirs de Fromenteau nouveau et vieux.

La commune de Charantonay est desservie en eau potable au moyen des réservoirs de Mariage, Vignier et Fromenteau.



Pour terminer, la commune de Roche est alimentée au moyen des réservoirs de Montchatain, Saint Bonnet, Moutongras ainsi que la station de reprise de la Pisserotte.

Le réservoir de **Vignier** est alimenté par la **station de pompage de cul de bœuf**, depuis que la source du Vignier a été déconnectée.

Les réservoirs de **Fromenteau vieux et nouveau** sont alimentés par la **station de pompage du cul de bœuf et en secours par la station du Brachet**.

Le réservoir du **Mariage** est alimenté par la **station de pompage du Clou**, qui est elle-même alimentée par l'eau provenant de **Cul de Bœuf**.

Le réservoir du **Moutongras** est alimenté par le réservoir de **Montchatain**.

Le réservoir de **Montchatain** est alimenté par la **station de reprise du Brachet** et celle de **La Pisserotte**.

Le réservoir de **Saint Bonnet** est alimenté par le **captage de Turitin**.

Les réservoirs de **Bletenay** sont alimentés par la **station de pompage de Lafayette et du Brachet**.

Le réservoir du **Mouton** est alimenté par la **station de pompage de Lafayette** depuis que le captage de Grand Fond a été déconnecté.

Enfin, le réservoir de **Ponas** est alimenté par le **réservoir de Bletenay**.

En secours, le réservoir du **Mariage** peut alimenter ou être alimenté par le réservoir de **Montchatain** par une manœuvre de vanne.

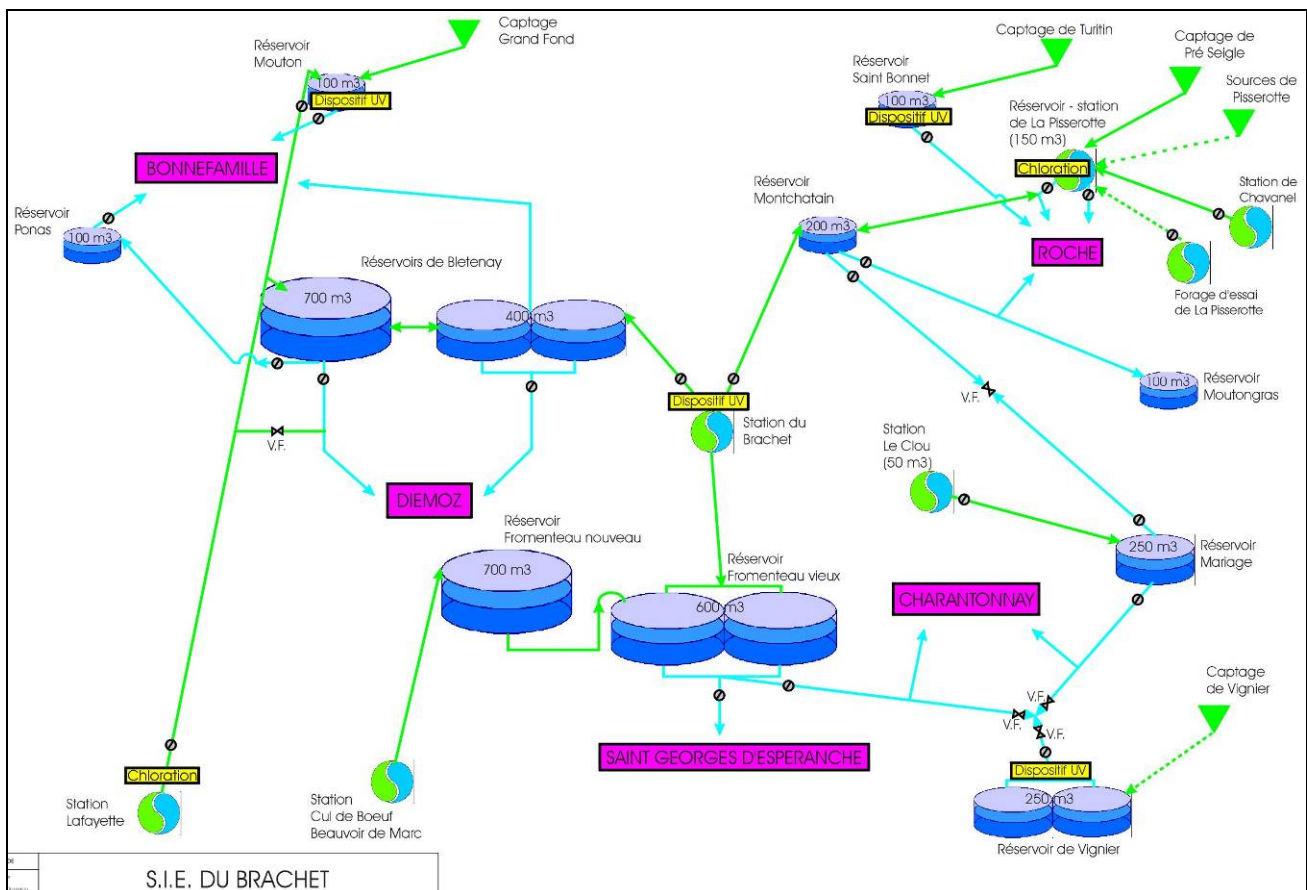


Schéma de fonctionnement du réseau du SIE du Brachet

Le réseau de distribution d'eau potable est constitué de 201 km de conduites.

L'ensemble de ces réseaux est constitué de **75 %** de canalisations en **fonte** de **diamètres** variant **entre 40 et 250 mm**. Sa **longueur totale** est d'**environ 255 km**, si l'on ajoute les 5 381 branchements qui y sont rattachés, d'une longueur moyenne de 10 ml chacun.

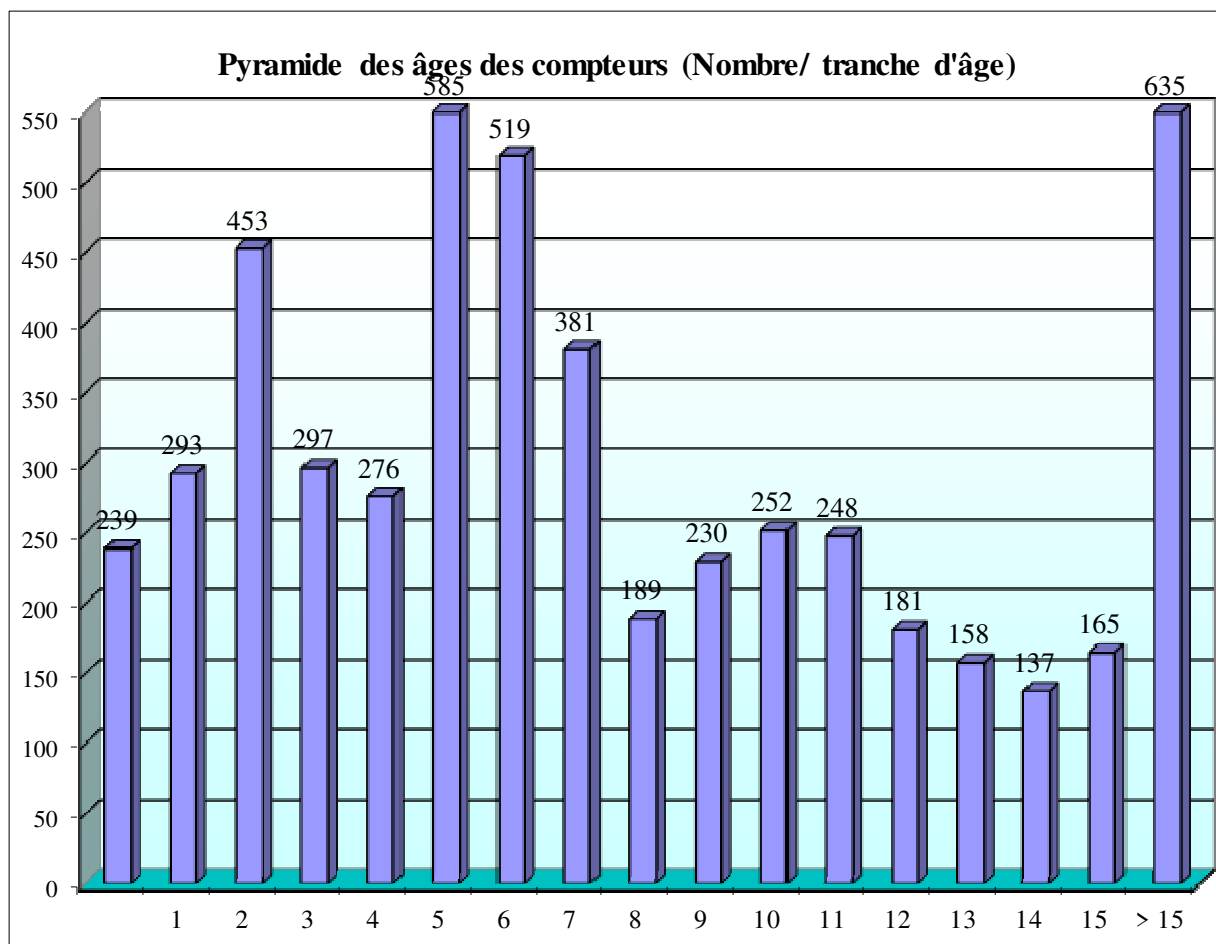
## 6. Le parc compteurs

Chaque immeuble, maison particulière, fontaine, bassin, WC public concession communale sont raccordés au réseau par un branchement. Chaque branchement est équipé d'un compteur.

Tous les ouvrages de production et de distribution sont par ailleurs équipés d'un dispositif de comptage (compteur général), dans le but de permettre les contrôles qui s'imposent pour améliorer le rendement des réseaux.

En 2021, les compteurs remplacés sont au nombre de 239.

Age	Année de Fabrication	Diamètre						
2021	Année	15 mm	25	30 mm	40 mm	50 mm	> 50 mm	Total
	2021	238		1				239
1	2020	291	1	1				293
2	2019	451		1	1			453
3	2018	295	1				1	297
4	2017	268	2	2	2	1	1	276
5	2016	581	2	1	1			585
6	2015	517		1	1			519
7	2014	379	1				1	381
8	2013	188					1	189
9	2012	230						230
10	2011	252						252
11	2010	247					1	248
12	2009	178	1		1		1	181
13	2008	154	2				2	158
14	2007	136	1					137
15	2006	164		1				165
> 15	< 2006	628	3	2	1		1	635
inconnu	inconnu	226						226
	<b>Total</b>	<b>5 423</b>	<b>14</b>	<b>10</b>	<b>7</b>	<b>1</b>	<b>9</b>	<b>5 464</b>

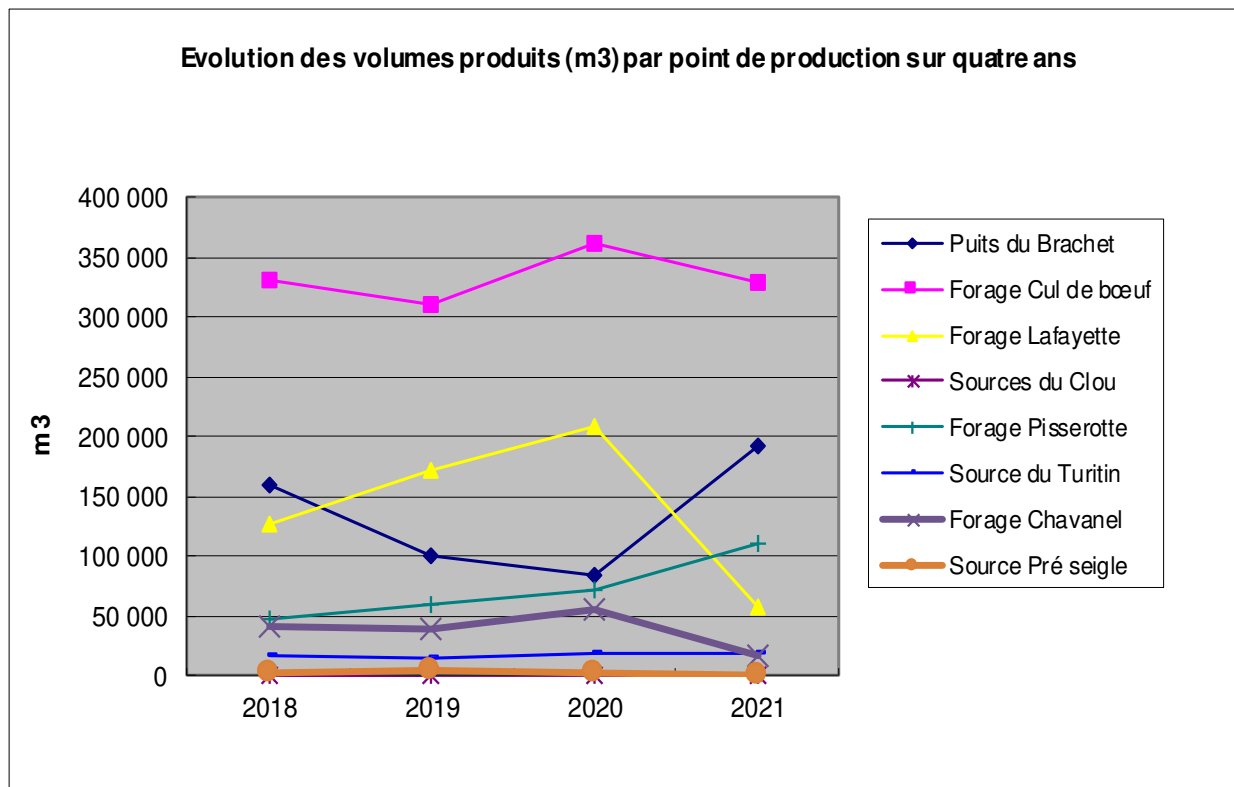


Ce graphique n'inclus pas les compteurs dont l'année de fabrication n'est pas clairement établie.

## 7. Analyse de la production

Les volumes produits pour l'année 2021 sont les suivants :

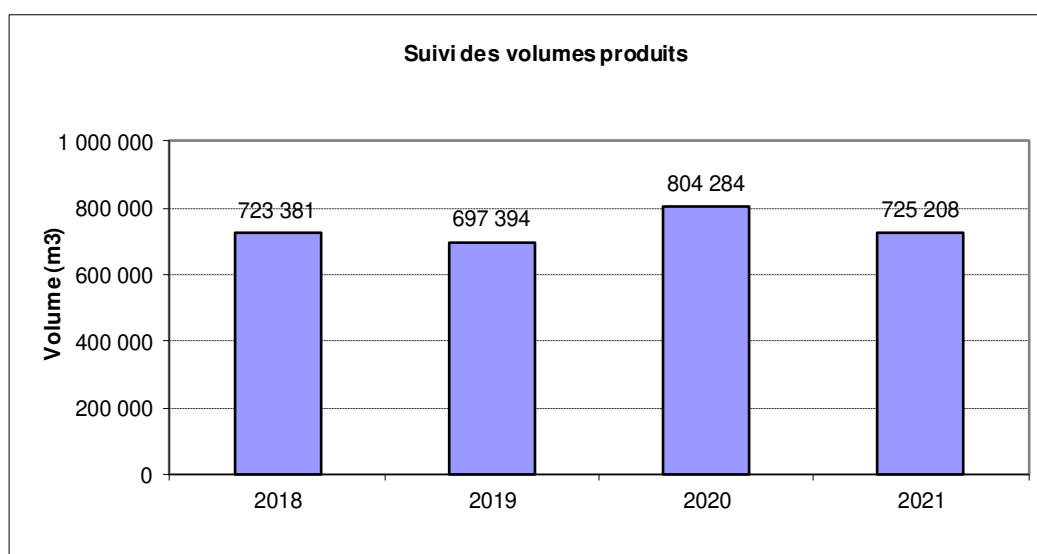
Volumes produits m3	2018	2019	2020	2021	Evolution 2020 / 2021
Puits du Brachet	158 474	99 403	84 614	191 225	<b>126%</b>
Forage Cul de bœuf	331 036	310 695	361 457	328 412	<b>-9%</b>
Forage Lafayette	126 096	170 681	209 239	57 952	<b>-72%</b>
Sources du Clou	241	0	0	0	
Forage Pisserotte	47 354	59 665	71 181	110 903	<b>56%</b>
Forage Chavanel	41 236	39 673	55 521	16 735	<b>-70%</b>
Source Pré seigle	2 956	3 434	3 382	543	<b>-84%</b>
Source du Turitin	15 988	13 843	18 890	19 438	<b>3%</b>
Source Grand Fond	0	0	0	0	
Source du Vignié	0	0	0	0	
<b>TOTAL :</b>	<b>723 381</b>	<b>697 394</b>	<b>804 284</b>	<b>725 208</b>	<b>-10%</b>



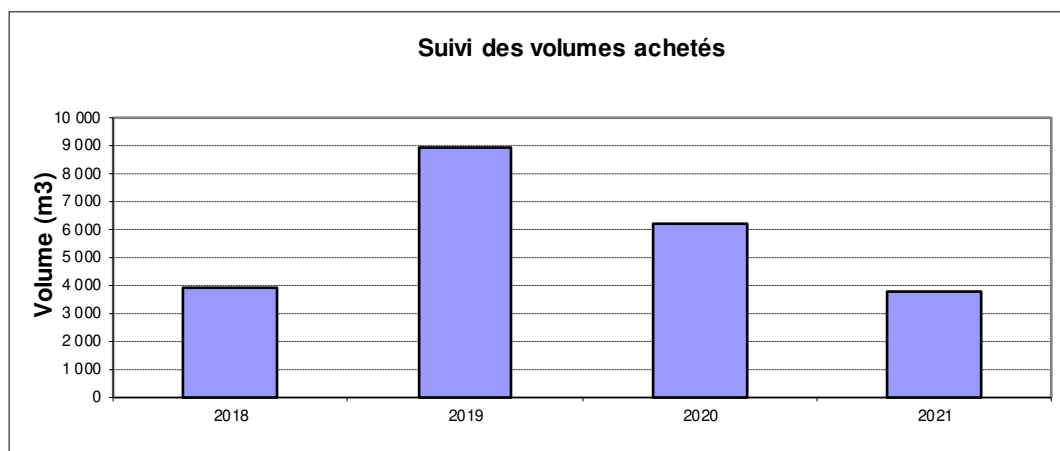
Le volume d'eau global annuel produit par l'ensemble des ressources alimentant le syndicat du Brachet est de **725 208 m<sup>3</sup> en 2021**.

L'évolution par rapport à l'année précédente est de - 10%. On notera de plus que le nombre d'abonnés à l'eau potable a lui augmenté de +2.0% (voir chapitre suivant).

Cette augmentation de la production est due à une baisse des volumes vendus, et à une amélioration du rendement du réseau.

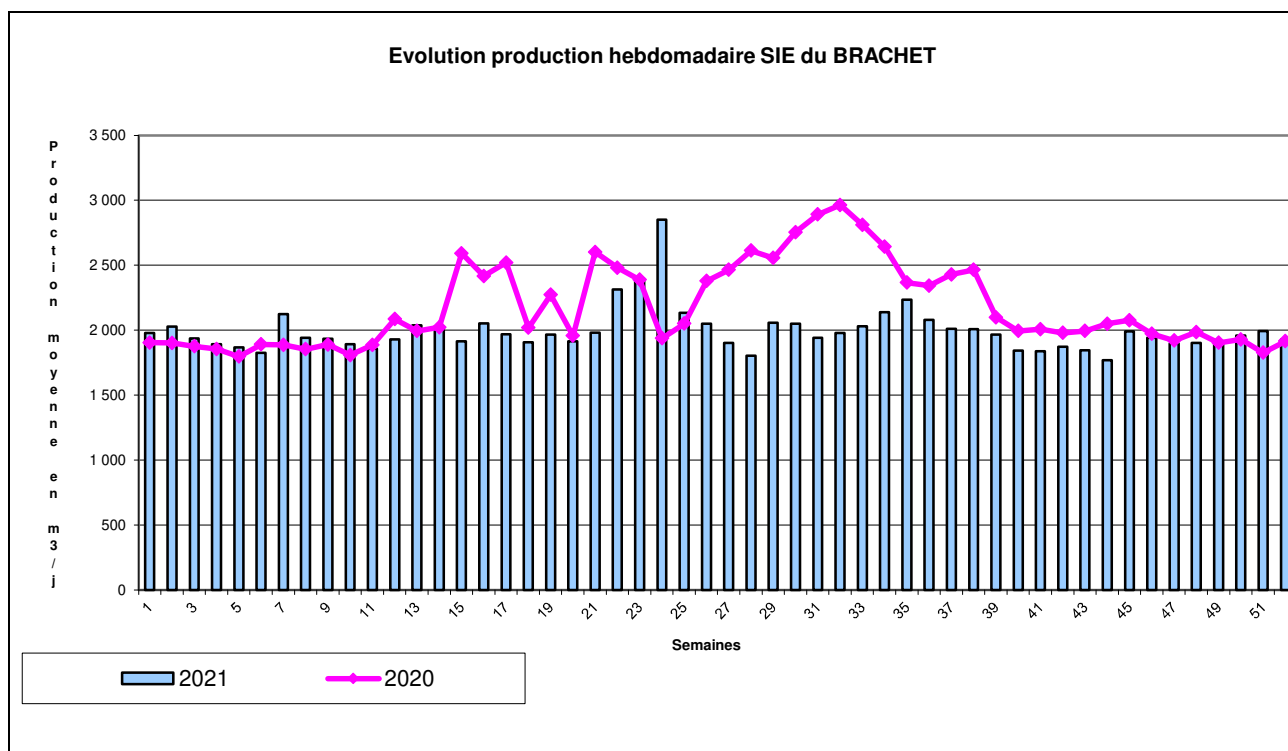


Le SIE du Brachet a acheté, en 2021, 3 734 m<sup>3</sup> d'eau potable à SEMIDAO, basé à Villefontaine. Cette eau sert à alimenter un lotissement de la commune de Roche.



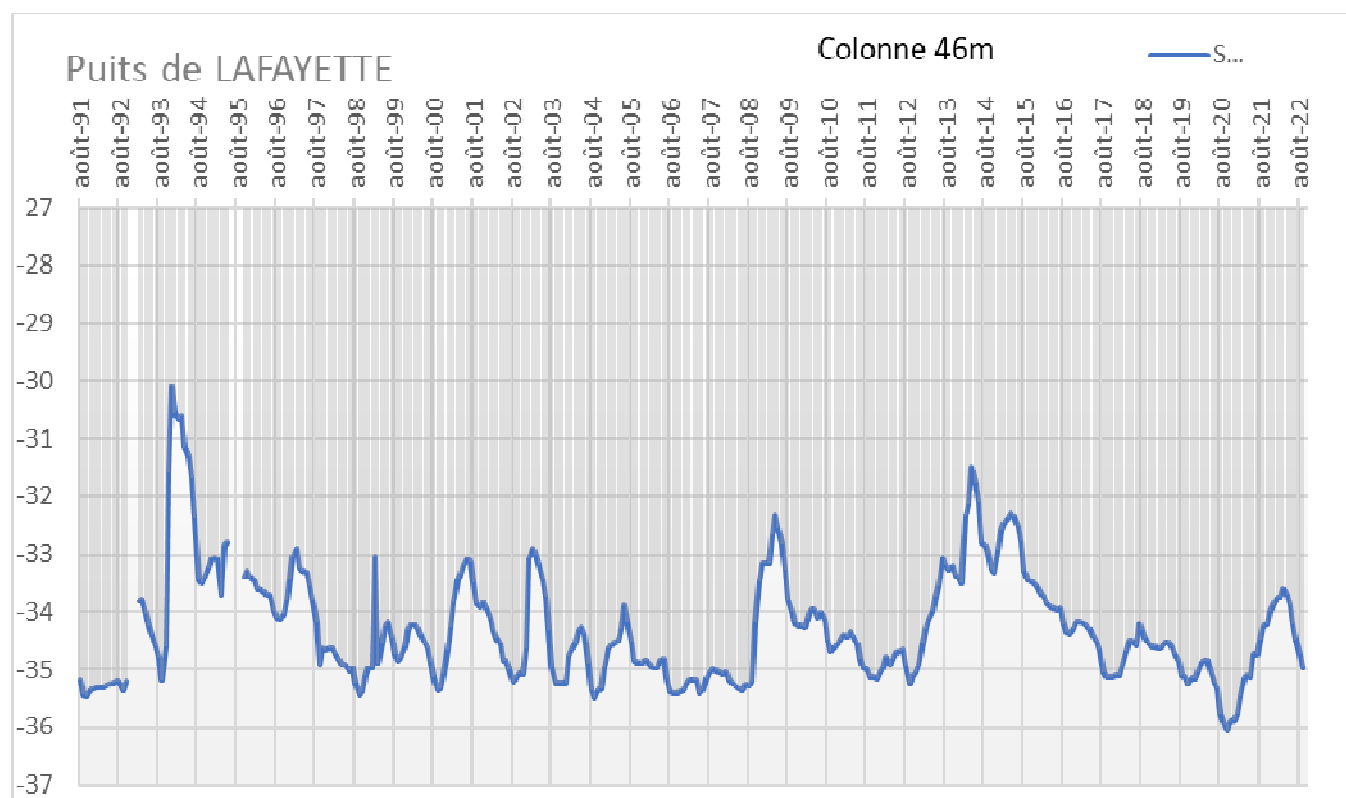
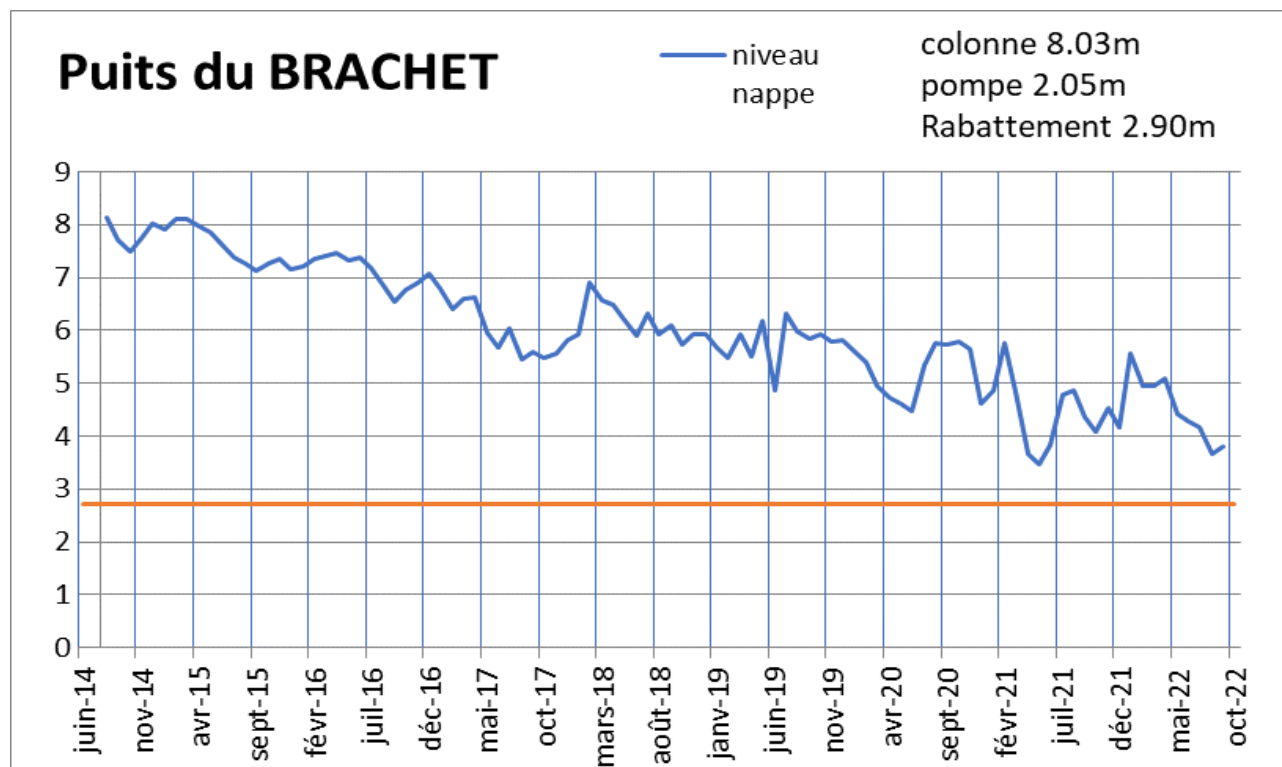
### Suivi des volumes mis en distribution

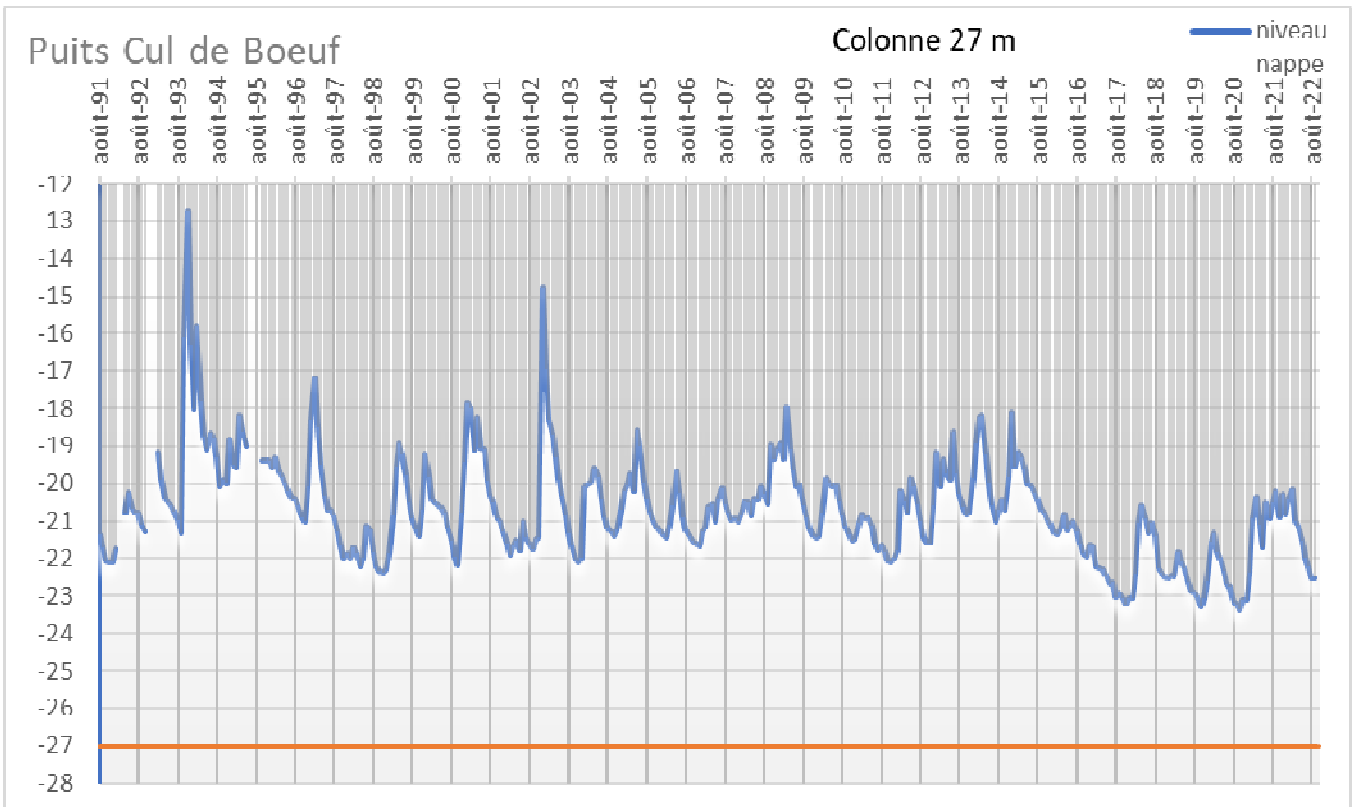
Le graphique suivant présente l'évolution au cours de l'année des volumes introduits dans le réseau provenant de la production et/ou d'un achat d'eau en gros :



## Suivi du niveau des nappes principales

Les graphiques suivants présentent l'évolution du niveau des nappes phréatiques dans les puits de captage :





## Suivi des consommations d'énergie par ouvrages

Consommation électrique (kWh/an)	2020	2021	Evolution
Station du Brachet	46 447	104 180	<b>124%</b>
Station de Lafayette	196 391	50 341	<b>-74%</b>
Station de Cul de Bœuf	234 371	215 521	<b>-8%</b>
Station du Clou	8 776	7 400	<b>-16%</b>
Station de La Pisserotte	79 965	101 636	<b>27%</b>
Station de Chavanel	4 127	1 911	<b>-54%</b>
Surpresseur de Fromenteau	341	305	<b>-11%</b>
Réservoir et surpresseur du Bletenay	10 316	8 820	<b>-15%</b>
Réservoir du Vignié	296	292	<b>-1%</b>
Réservoir du Mouton	7	12	<b>71%</b>
Réservoir de Fromenteau Nouveau	10	2	<b>-80%</b>
Réservoir St Bonnet	2 935	3 259	<b>11%</b>
Réservoir Montchatain	10	8	<b>-20%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>583 992</b>	<b>493 687</b>	<b>-15%</b>

Consommations électriques annuelles (kWh)	2020	2021	Evolution
Stations de production	570 077	480 989	<b>-16%</b>
Réservoirs / surpresseurs	13 915	12 698	<b>-9%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>583 992</b>	<b>493 687</b>	<b>-15%</b>



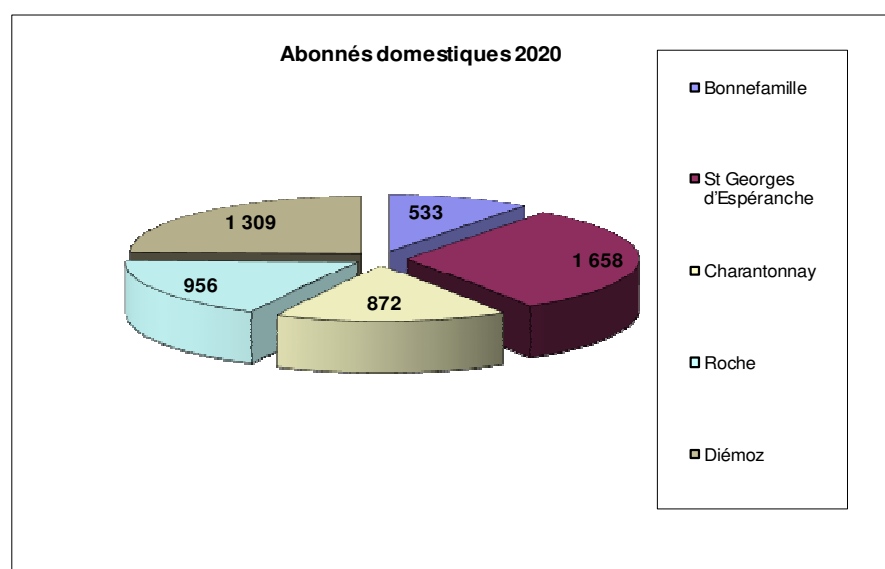
## 8. Analyse de la consommation

Le nombre d'habitants desservis est de 11 632 (données 2019). Sur les 5 communes desservies par le SIE du Brachet, il n'existe que très peu de résidences secondaires.

On dénombre en totalité, 5 328 abonnements à l'eau potable au 31/12/2021.

Les consommations peuvent se résumer ainsi :

2021	Habitants	Abonnés domestiques	Abonnés industriels	Conso domestique (m <sup>3</sup> )	Conso industrielle (m <sup>3</sup> )	Conso totale m3
Bonnefamille	1 091	533	0	59 806	0	59 806
St Georges d'Espéranche	3 507	1 658	0	187 007	0	187 007
Charantonnay	2 014	872	0	107 373	0	107 373
Roche	2 184	956	0	94 230	0	94 230
Diémoz	2 836	1 309	0	138 019	0	138 019
<b>TOTAL</b>	<b>11 632</b>	<b>5 328</b>	<b>0</b>	<b>586 435</b>	<b>0</b>	<b>586 435</b>



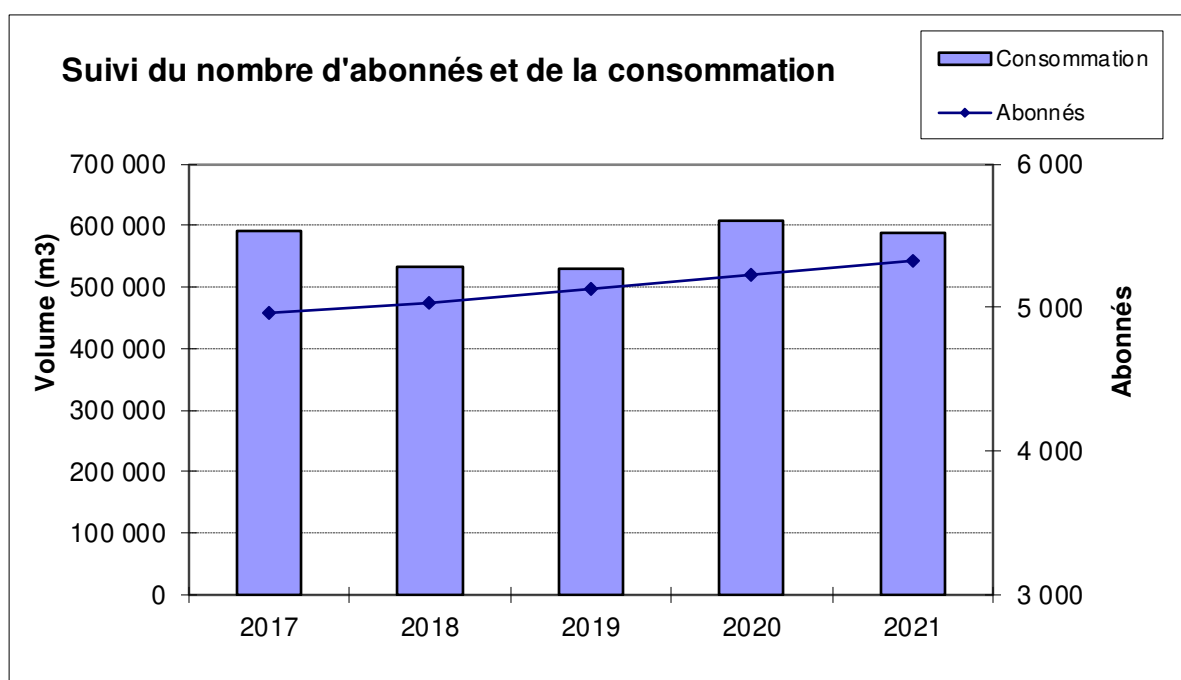
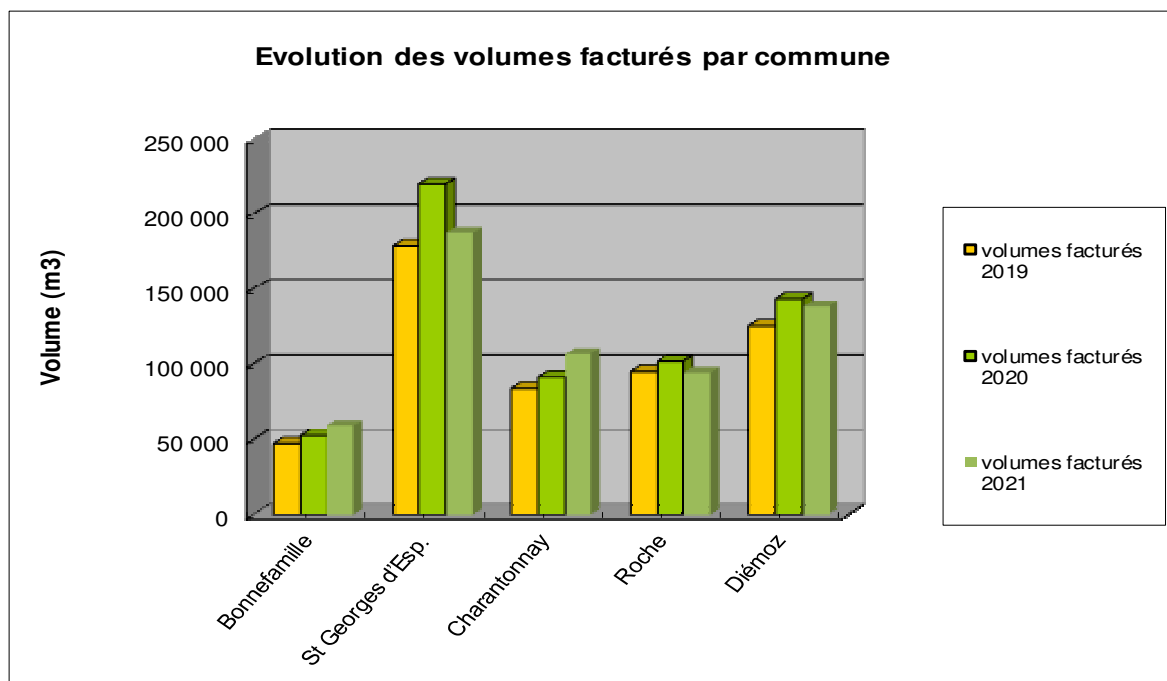
Le nombre d'abonnés domestiques est de 5 328 en 2021 soit 2.0% de plus qu'en 2020. On enregistre :

- ❖ 31,1 % des abonnés du syndicat à Saint Georges d'Espéranche,
- ❖ 24,6 % à Diémoz,
- ❖ 17,9 % à Roche,
- ❖ 16,4 % à Charantonnay,
- ❖ 10,0 % à Bonnefamille.

Abonnés totaux	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution 2020 / 2021
Bonnefamille	477	478	497	518	533	2,9%
St Georges d'Espéranche	1 571	1 593	1 621	1 645	1 658	0,8%
Charantonnay	826	844	853	860	872	1,4%
Roche	885	899	909	931	956	2,7%
Diémoz	1 205	1 225	1 252	1 267	1 309	3,3%
<b>TOTAL</b>	<b>4 964</b>	<b>5 039</b>	<b>5 132</b>	<b>5 221</b>	<b>5 328</b>	<b>2,0%</b>

Consommation (m <sup>3</sup> )	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution 2020 / 2021
Bonnefamille	51 251	44 995	47 317	52 532	59 806	13,8%
St Georges d'Espéranche	216 581	184 199	178 549	219 625	187 007	-14,9%
Charantonnay	88 263	86 715	83 957	91 461	107 373	17,4%
Roche	95 457	88 947	95 065	101 577	94 230	-7,2%
Diémoz	139 639	127 879	125 837	143 203	138 019	-3,6%
<b>TOTAL</b>	<b>591 191</b>	<b>532 735</b>	<b>530 725</b>	<b>608 398</b>	<b>586 435</b>	<b>-3,6%</b>

La consommation totale est de 586 435 m<sup>3</sup> pour l'année 2021, soit 3,6 % de moins qu'en 2020. Cette baisse est liée aux conditions climatiques plus humide que l'année précédente, et également au fait que durant l'année 2020 les confinements liés à la crise sanitaire avaient entraîné une augmentation des consommations sur notre territoire.



Un abonné a consommé en moyenne, sur l'année 2021, 110 m<sup>3</sup>. Un habitant a consommé 50 m<sup>3</sup>, soit 138 litres d'eau par jour. La moyenne donnée par l'Agence de l'Eau est de 150 L/jour.

## Les gros consommateurs

On considère comme gros consommateur, un abonné qui consomme plus de 1 000 m<sup>3</sup>/an. Les gros consommateurs répertoriés dans les tableaux ci-dessous ont été recensés à partir du rôle des eaux de 2021.

<b>BONNEFAMILLE : Gros consommateurs</b>	<b>Consommation 2021 (en m<sup>3</sup>)</b>
Copropriété l' Alouette	1 180
<b>TOTAL</b>	<b>1 180</b>

<b>ST GEORGES D'ESPERANCHE : Gros consommateurs</b>	<b>Consommation 2021 (en m<sup>3</sup>)</b>
STE Charles LAUZIER Fonderie	4 106
Commune de St Georges d'Espérance (arrosage stade)	5 873
Collège	1 535
DELAY Stéphane - Eleveur	1 064
GAEC Aux Pis du By Eleveur/producteur de lait	6 853
GAEC les TERREAUX Eleveur/producteur de lait	3 880
EARL de LANTEY Eleveur/producteur de lait	2 272
Maison retraite « Les Pervenches »	2 949
SDH OPAC La Portarie	1 534
SCI St Georges – ZI Lafayette	3 512
<b>TOTAL</b>	<b>33 578</b>

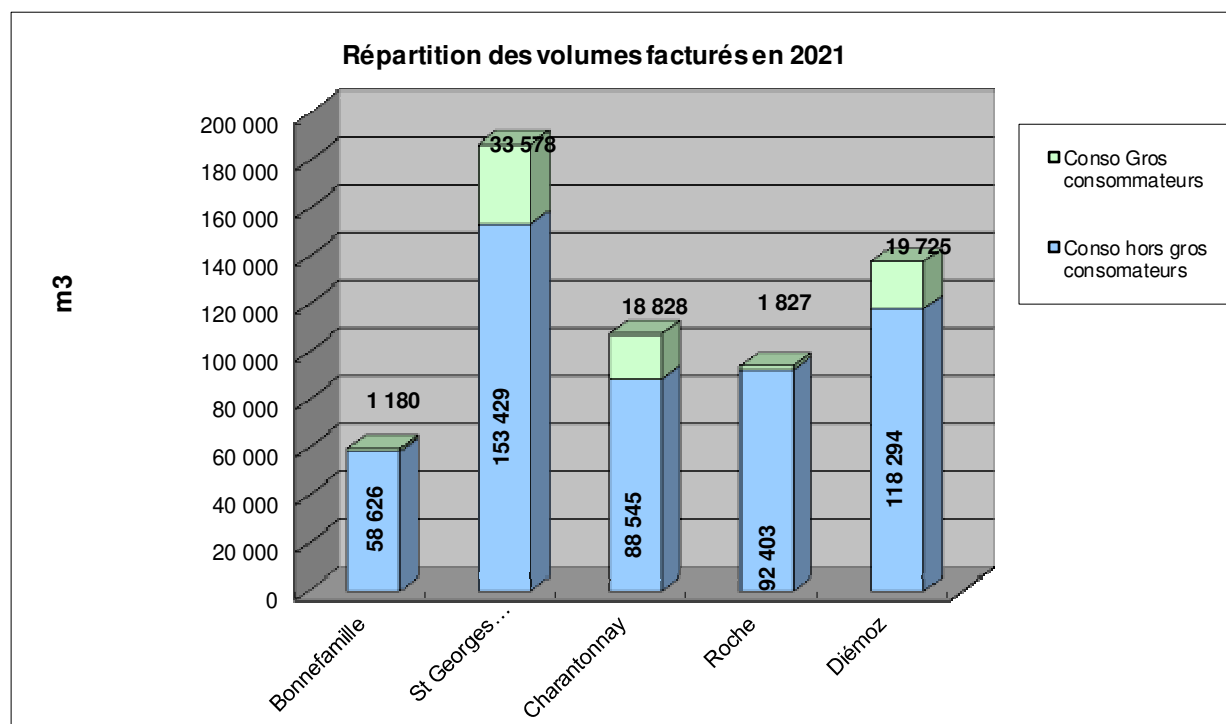
<b>CHARANTONNAY : Gros consommateurs</b>	<b>Consommation 2021 (en m<sup>3</sup>)</b>
Commune de Charantonnay - stade	7 490
MARLUX	9 423
Scotto Marguerite	1 915
<b>TOTAL</b>	<b>18 828</b>

<b>ROCHE : Gros consommateurs</b>	<b>Consommation 2021 (en m<sup>3</sup>)</b>
Commune de Roche (arrosage stade)	1 827
<b>TOTAL</b>	<b>1 827</b>

<b>DIEMOZ : Gros consommateurs</b>	<b>Consommation 2021 (en m<sup>3</sup>)</b>
Commune de Diémoz (arrosage stade et salle des fêtes)	1 773
SCI Les Jardins de Medicis – Maison de retraite	6 493
Lutrago Sarl	2 724
Poney Club Les Bruyères	2 961
MEILLAND RICHARDIER	4 107
SCCV OS MOZ	1 667
<b>TOTAL</b>	<b>19 725</b>

Volume total consommé par les gros consommateurs : **75 138 m<sup>3</sup>**

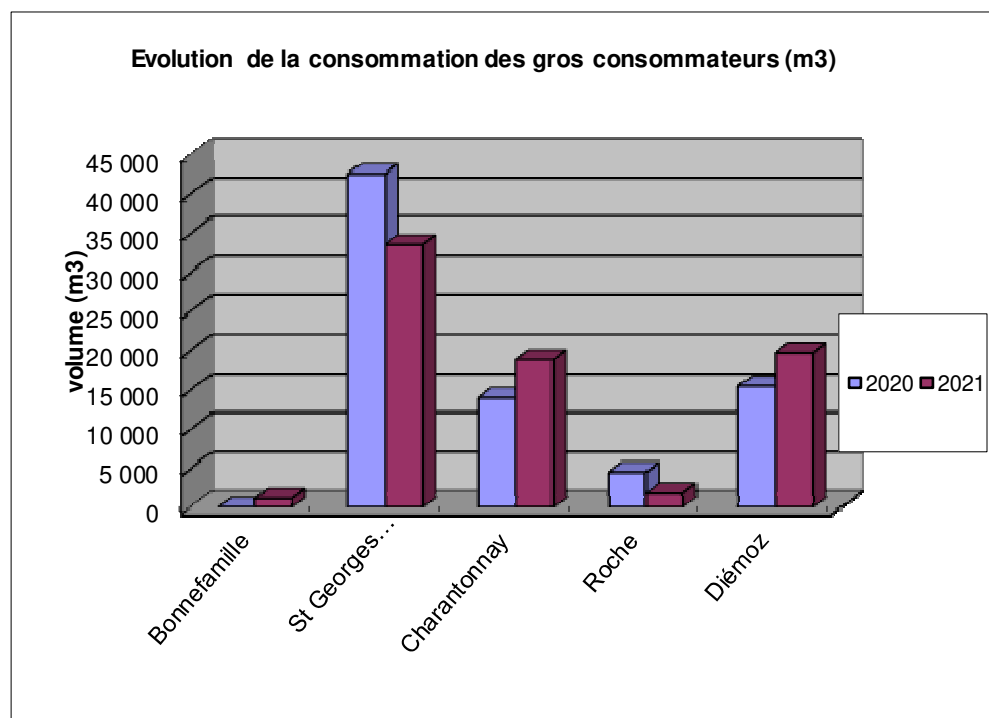
Commune	Volume total facturé en 2021 (m <sup>3</sup> )	Volume facturé gros consommateurs en 2021 (m <sup>3</sup> )	% vol gros consom. par rapport au vol. fact. 2021
Bonnefamille	59 806	1 180	2%
St Georges d'Espéranche	187 007	33 578	18%
Charantonmay	107 373	18 828	18%
Roche	94 230	1 827	2%
Diémoz	138 019	19 725	14%
<b>TOTAL</b>	<b>586 435</b>	<b>75 138</b>	<b>13%</b>



En 2021, la consommation des gros consommateurs représente 18 % du volume total d'eau facturé pour la commune de Saint Georges d'Espéranche (collectivité où on dénombre le plus d'abonnés).

En 2021, le SIE du Brachet n'a fait aucune vente d'eau potable à d'autres sociétés ou syndicats des eaux.

Conso Gros consommateurs	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution 2020 / 2021
Bonnefamille	0	0	1 021	0	1 180	#DIV/0!
St Georges d'Espéranche	44 841	39 542	34 791	42 595	33 578	-21,2%
Charantonnay	1 984	4 850	2 382	14 025	18 828	34,2%
Roche	3 737	5 172	3 885	4 569	1 827	-60,0%
Diémoz	21 540	13 461	13 830	15 561	19 725	26,8%
<b>TOTAL</b>	<b>72 102</b>	<b>63 025</b>	<b>55 909</b>	<b>76 750</b>	<b>75 138</b>	<b>-2,1%</b>



Le volume facturé aux gros consommateurs est stable par rapport à l'année dernière.

## II. TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE

### 1. Les modalités de la tarification

La tarification appliquée est binôme pour l'ensemble des abonnés du syndicat, quel que soit leur type (domestiques, industriels, exploitants agricoles ...).

Les concessions communales ainsi que toutes les fontaines, bassins... sont équipés d'un compteur.

L'ensemble du parc compteur est relevé annuellement.

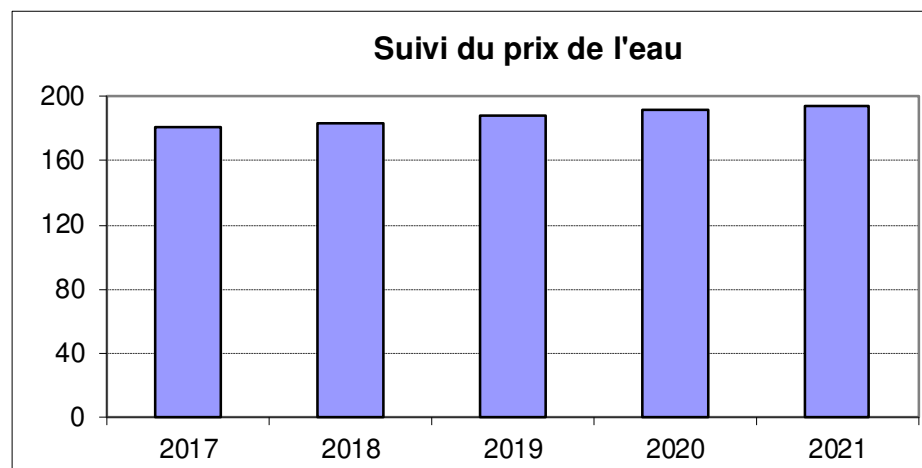
La tarification de la redevance d'eau se décompose en une prime fixe annuelle et un tarif basé sur le volume d'eau consommé. Les concessions communales ne paient que 0.50€ le m<sup>3</sup>.

La prime fixe sert à couvrir la gestion quotidienne du réseau d'eau potable pour assurer son bon fonctionnement et répondre à la consommation des abonnés. Le montant de la prime fixe est unique. Il ne varie pas en fonction du diamètre du compteur par lequel l'usager est alimenté. Il est donc calculé indépendamment du volume prélevé pour financer les charges fixes du service. Pour les immeubles ou groupe d'habitations, les factures globales sont envoyées au responsable de l'immeuble (société d' HLM, régisseur, syndic, propriétaire...), à charge pour lui d'en recouvrer l'équivalent auprès des usagers.

La redevance proportionnelle au cubage prélevé est fixée par les charges : salaires, facturation, sous-traitance, location de matériel et de véhicules, remboursements d'emprunt, les achats.

Les tarifs en vigueur pour l'année 2021 ont été fixés par délibération du Conseil Syndical en date du 20 février 2020.

Prix de l'eau HT	2017	2018	2019	2020	2021
Prime fixe (€/an)	51	51	52	52	52
Tarif à la consommation (€/m <sup>3</sup> )	1,08	1,1	1,13	1,16	1,18
<b>TOTAL pour 120 m<sup>3</sup></b>	<b>180,6</b>	<b>183</b>	<b>187,6</b>	<b>191,2</b>	<b>193,6</b>



## 2. Présentation d'une facture d'eau

---

### Les éléments de tarification

Pour l'année 2021, la tarification binôme était la suivante :

- ❖ **redevance d'eau :**
- **prime fixe annuelle :** 52,00 € HT
- **prix du mètre cube fixe et unique :** 1.18 € HT/m<sup>3</sup>
- **prix du mètre cube pour les concessions communales** 0,50 € HT/m<sup>3</sup>

Le produit total de la redevance est entièrement destiné au syndicat afin de réaliser des équipements pour produire l'eau potable et la distribuer. Il permet d'assurer la protection et l'entretien de la ressource.

- ❖ **redevance pollution de l'Agence de l'Eau :** 0,28 € HT/m<sup>3</sup>

La redevance pollution, perçue auprès de tous les usagers de l'eau pour le compte de l'Agence de l'Eau, a été instaurée afin de financer des travaux de lutte contre la pollution. Il est pratiqué un taux unique moyen à l'ensemble des abonnés du syndicat y compris les concessions communales.

Son taux est fixé, chaque année, par le conseil d'administration de l'Agence de l'Eau Rhone Méditerranée Corse, après avis conforme du comité de bassin dans la limite du plafond défini par la loi de 0.50 € par m<sup>3</sup>.

Elle est plafonnée à 6 000 m<sup>3</sup> par an, sur toutes les consommations d'eau à usages industriels, conformément au décret n°76-1294 du 31 décembre 1976.

- ❖ **redevance de prélèvement de l'Agence de l'Eau :** 0,080 € HT/m<sup>3</sup>

La redevance de prélèvement à la ressource est perçue par l'Agence de l'Eau auprès de tous ceux qui effectuent des prélèvements dans la ressource en eau.

En contre partie, l'Agence de l'Eau apporte des aides financières afin que tous les usagers bénéficient d'une ressource en eau de bonne qualité et en quantité suffisante.

Les trois composantes de base de la redevance sont :

- le captage : le captage consiste à prélever de l'eau en nappe, cours d'eau, source.... La redevance correspondante est le produit du volume annuel capté par un taux variable suivant le milieu et la zone de prélèvement
- la consommation : elle traduit le volume d'eau consommé. La redevance est égale au produit du volume consommé par un taux fonction de la zone dans laquelle l'eau est captée
- la restitution : ce terme prend en compte les volumes d'eau restitués à la ressource. Il vient en déduction des deux autres termes. Il est égal au produit du volume d'eau restitué (différence entre le volume capté et celui consommé) par un taux fonction du milieu de restitution, pondéré par un coefficient d'usage.

- ❖ **TVA :** elle est applicable à l'ensemble de ces redevances au taux de 5,5%

Une facture type est mise en annexe.



### L'évolution des tarifs:

Les factures d'un abonné dont la consommation de référence est de 120 m<sup>3</sup> par an selon l'INSEE, s'établissent respectivement en 2020 et 2021 comme suit :

Redevances et taxes	Exercice 2020	Exercice 2021	Evolution
Prime fixe annuelle	52,00 €	52,00 €	0,0 %
Prix au mètre cube prélevé	1,16 €	1,18 €	1,72 %
Redevance pollution	0,27 €	0,28 €	0,0 %
Redevance prélèvement	0,080 €	0,080 €	0,0 %
TVA	5,5 %	5,5 %	0,0 %
<b>4Total facture type 120 m3 TTC</b>	<b>246.03 €</b>	<b>249,82 €</b>	<b>1.54 %</b>

Le prix moyen du mètre cube d'eau pour une facture de 120 m<sup>3</sup> a augmenté de 1,54% en fonction de l'augmentation des investissements, des travaux prévus, et du coût de la vie.

La redevance pollution et la redevance de prélèvement sont fixées par l'Agence de l'Eau.

### 3. Taux d'impayés

Le taux d'impayés est calculé en fonction du montant des factures N-1 restant impayé au 31 décembre de l'année N.

Les montants retenus incluent les redevances Agence de l'Eau, Assainissement, et la TVA.

Le tableau suivant indique l'évolution de ce taux.

Impayés Exercice précédent	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de factures émises au 31/12 (n-1)	9 895	10 055	10 220	10 409	10 730
Nombre de factures non soldées au 31/12 (n)	121	134	207	265	236
Montant facturé (n-1)	1 353 109	1 416 243	1 327 082	1 346 614	1 543 429
Montant impayé au 31/12 (n)	16 048	29 729	25 630	28 429	35 259
<b>Taux d'impayés sur les factures (n-1)</b>	<b>1,19%</b>	<b>2,10%</b>	<b>1,93%</b>	<b>2,11%</b>	<b>2,28%</b>

**Les encaissements et les relances sur les impayés sont effectués par la trésorerie de la Verpillière.**

#### 4. Montants des recettes

Le montant total des recettes d'exploitation de l'exercice 2021 est de 1 770 634,46 €.  
Le montant total des dépenses d'exploitation de l'exercice 2021 est de 1 570 236,88 €.

Les produits de l'exploitation se décomposent comme suit :

Nature des produits	Compte administratif 2021
<b>Excédent antérieur reporté Fonc</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Atténuations de charges</b>	<b>119,00 €</b>
64198 Autres remboursements	119,00 €
<b>Opérations d'ordre entre section</b>	<b>116 280,30 €</b>
777 Quote-part des subv. d'inv	116 280,30 €
<b>Ventes de produits fabriqués, prestations de service</b>	<b>1 618 643,67 €</b>
70111 Vente d'eau aux abonnés domestiques	665 251,51 €
70123 Contre valeur redevance prélèvement	46 597,32 €
701241 Redev pollution domestique	151 912,60 €
704 Travaux	94 478,84 €
70611 Red. d'assainissement collectif	329 117,33 €
706121 Redev modernisation réseau collectif	38 793,75 €
7064 Locations de compteurs	279 916,00 €
7065 Pds des comm. pour recouvrement	8 459,55 €
7083 Locations diverses	4 116,77 €
<b>Subvention d'exploitation</b>	<b>12 250,00 €</b>
748 Autres subventions d'exploitation	12 250,00 €
<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>23 308,33 €</b>
7588 Autres produits de gestion courante	23 308,33 €
<b>Produits financiers</b>	<b>0,65 €</b>
762 Intérêts parts sociales	0,65 €
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>32,51 €</b>
7718 Autres produits exceptionnels	32,51 €
7714 Recouvrement créances Non valeur	0,00 €
<b>Total des recettes d'exploitation de l'exercice</b>	<b>1 770 634,46 €</b>

## III. INDICATEURS DE PERFORMANCE

### 1. La qualité des eaux distribuées

La qualité de l'eau potable est encadrée par la Directive Européenne 98/83 du 3 novembre 1998, et le décret 2001-1220 qui fixe les limites et références de qualité pour l'eau potable.

Un programme d'analyses est élaboré par l'Agence Régionale de Santé de l'Isère.

Les prélèvements et les analyses sont réalisés par le laboratoire agréé par le Ministère de la santé : Laboratoire d'analyses des eaux CARSO LSEH, situé à Lyon.

Plusieurs dispositifs de traitement de l'eau sont installés en divers points du réseau de distribution d'eau potable :

- Traitement de l'eau par rayonnement UV :

- ❖ réservoir St Bonnet

- Traitement par chloration :

- ❖ Station de Cul de Bœuf
- ❖ Station du Brachet
- ❖ station de la Pisserotte
- ❖ station de Lafayette
- ❖ réservoir de St Bonnet

Le bilan de la qualité de l'eau pour l'année 2021 nous donne :

- ❖ taux de conformité de 98 % pour les paramètres bactériologiques
- ❖ taux de conformité de 76 % pour les paramètres physico-chimiques

Le tableau récapitulatif sur la qualité de l'eau est mis en annexe.

Le taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de la qualité pour ce qui concerne :

- ❖ la microbiologie, se calcule comme :

$$\text{Taux microbiologie} = \frac{\text{Nombre total de prélèvements microbiologiques conformes}}{\text{Nombre total de prélèvements réalisé au cours de l'année}} * 100$$

Pour toutes les ressources gérées par le SIE du Brachet, le taux est égal à 98 %.

Sur l'année 2021, **50 prélèvements ont été effectués.**

- ❖ la physico-chimie, se calcule comme :

$$\text{Taux physico-chimie} = \frac{\text{Nombre total de prélèvements physico-chimiques conformes}}{\text{Nombre total de prélèvements réalisés au cours de l'année}} * 100$$

Pour toutes les ressources gérées par le SIE du Brachet, le taux est égal à 76 %.

Sur l'année 2021, **53 prélèvements ont été effectués.**

**NB** : la règle de calcul correspond à celle pour les services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m<sup>3</sup>/j.

#### Evolution des taux :

Indicateur	2017	2018	2019	2020	2021
Taux microbiologie	100%	100%	100%	100%	98%
Taux physico-chimique	100%	100%	100%	93%	76%

## 2. Calculs d'indices de performances

### 2.1. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

Les critères suivants caractérisant l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable sont fixés par l'arrêté du 2 décembre 2013.

Indicateur	Définition
Politique patrimoniale des réseaux d'eau	<p>0 point : Absence de plan des réseaux de transport et de distribution d'eau</p> <p>+ 10 points : Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant la localisation des ouvrages principaux, et les dispositifs généraux de mesures.</p> <p>+ 5 points : Mise à jour annuelles des plans</p> <p>+ 14 points : Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons des réseaux avec mention du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage ainsi que la précision de des informations cartographiques, et pour au moins 50% du linéaire total des réseaux les informations sur les diamètres et les matériaux, puis 1 point supplémentaire par tranche de 10%</p> <p>+ 10 points : Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations si 50% du linéaire renseigné, puis 1 point supplémentaire par tranche de 10%</p> <p>+ 10 points : Localisation et description des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, compteurs de passages, poteaux d'incendie, ...)</p> <p>+ 10 points : Mise à jour annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants.</p> <p>+ 6 points : Localisation des branchements sur la base du plan cadastral</p> <p>+ 10 points : document mentionnant par branchement les caractéristiques du compteur incluant la date de pose.</p> <p>+ 10 points : Document identifiant les secteurs des recherches de</p>

	<p>fuites avec date, réparations, et travaux effectués.</p> <p><b>+ 10 points</b> : Historique des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement)</p> <p><b>+ 10 points</b> : Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations</p> <p><b>+ 5 points</b> : Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux portant sur au moins 50% du linéaire.</p>
--	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

L'indice est égal à **100 sur 120**.

## 2.2. Rendement du réseau de distribution et indices linéaires

### Les volumes de services :

Dans le cadre du fonctionnement et de l'entretien des installations, une partie des volumes mis en distribution est utilisé pour les besoins du service et quantifiée ci-dessous :

Volumes de service	Unité	Volume unitaire	Nombre	Volume utilisé (m3)
Chasse d'eau vers l'assainissement	Nb de chasses ouvertes	750 m <sup>3</sup> /an	0	0
Analyseur de chlore en continu	u	750 m <sup>3</sup> /an	0	0
Nettoyage des réservoirs	Volume de stockage	3650	1	3 650
Purges de conduites	Nb de purges ou casses	50 m <sup>3</sup>	4	200
Désinfection après travaux	selon canalisation	200 m3	4	800
Construction réservoir Brachet	Volume Essai d'étanchéité	200 m3	1	200
			TOTAL	4 850

Les volumes consommés autorisés :

Certaines utilisations sont autorisées mais non facturées, elles sont quantifiées ci-dessous :

Volumes consommés autorisés	Unité	Volume unitaire	Nombre	Volume utilisé (m3)
Essai Poteaux d'Incendie	Nb de poteaux	3 m3/an	195	585
Manœuvres incendie	Nb d'incendies	0	400	0
Volumes dégrèvés avant facturation	M3			17 543
Fontaines sans compteur	Nb Robinets poussoirs			
			TOTAL	18 128

Ratios et rendement de réseau :

Données de base		2020	2021	Evolution
A	Volume Production (m3)	804 284	725 208	-9,8%
B	Volume importé (m3)	6 161	3 734	-39,4%
C	Volume exporté (m3)	0	0	
D	Volume mis en distribution (m3) (A+B-C)	810 445	728 942	-10,1%
E	Volume comptabilisé non facturé (m3)	20 220	22 978	13,6%
F	Volume consommé facturé (m3)	608 398	586 435	-3,6%
G	Volume des pertes (m3) (D-E-F)	181 827	119 529	-34,3%
H	Longueur du réseau (km)	201,00	202,00	0,5%

Ratios et rendement		2020	2021	Evolution
Nombre d'abonnés	-	5 221	5 328	2,0%
Consommation par abonné	m <sup>3</sup> /ab	116,53	110,07	-5,5%
Indice linéaire de consommation F / (365 x H)	(m <sup>3</sup> /j/km)	7,93	7,95	0,3%
Indice linéaire des volumes non comptés (D-F) / (365 x H)	(m <sup>3</sup> /j/km)	2,75	1,93	-29,8%
Indice linéaire de pertes en réseau G / (365 x H)	(m <sup>3</sup> /j/km)	2,48	1,62	-34,6%
Rendement du réseau (E+F)/D	(%)	78%	84%	7,8%

Pour information les références suivantes sont généralement retenues afin de mesurer la qualité d'un réseau de distribution :

Qualité du réseau	Classement des Indices Linéaires de Pertes exprimés en m <sup>3</sup> /j/km			Rendement du réseau
	Type de réseau			
	Rural	Semi rural	Urbain	
Bon	< 1,5	< 3	< 7	> 80 %
Acceptable	< 2,5	< 5	< 10	> 70 %
Médiocre	2,5 - 4	5 - 8	10 - 15	> 60 %
Mauvais	> 4	> 8	> 15	< 60 %

### 2.3 Taux moyen de renouvellement des réseaux

Sur les 5 dernières années les travaux réalisés sur les canalisations sont synthétisés dans le tableau ci-dessous :

Récapitulatif des travaux réceptionnés	2017	2018	2019	2020	2021	Moyenne annuelle (sur 5ans)
Renouvellement branchements (nb)	360	126	32	31	131	136
Extensions de réseau (km)	0,10	0,50	0,07	0,30	0,20	0,23
Renouvellement de réseau (km)	13,90	7,43	2,25	2,86	3,60	6,01
Total Annuel (km)	14,00	7,93	2,32	3,16	3,80	6,24

Indicateurs des réseaux de distribution	2021
Longueur du réseau (km)	202
Age moyen des canalisations (an)	
Taux moyen d'extension du réseau (%)	0,1%
Taux moyen de renouvellement du réseau	3,0%

#### 2.4 Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

La valeur de cet indicateur est fixée comme suit :

- 0% Aucune action
- 20% Etude environnementale et hydrogéologique en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

Dans le cas du SIE de Brachet, l'indice la vaut pour :

- ❖ le puits du Brachet : 40%
- ❖ le forage de Cul de Bœuf : 80%
- ❖ le forage Lafayette : 80%
- ❖ le forage de Chavanel : 40%
- ❖ le forage de Pisserotte : 80%
- ❖ les sources du Vignier : 40%
- ❖ la source du Grand Fond : 40%
- ❖ la source du Turitin : 40%
- ❖ les sources du Clou : 60%
- ❖ la source de Pré Seigle : 40%

L'indicateur pondéré sur le débit est de **67,4%**.

Pour toutes les ressources, l'avis de l'hydrogéologue a été rendu en 1992.

La source du Vignier a été abandonnée en septembre 2011 (un propriétaire ne laisse plus le passage pour atteindre les captages et les entretenir).

La source de Grand Fond n'est plus utilisée depuis 2014 suite à des problèmes de qualité.

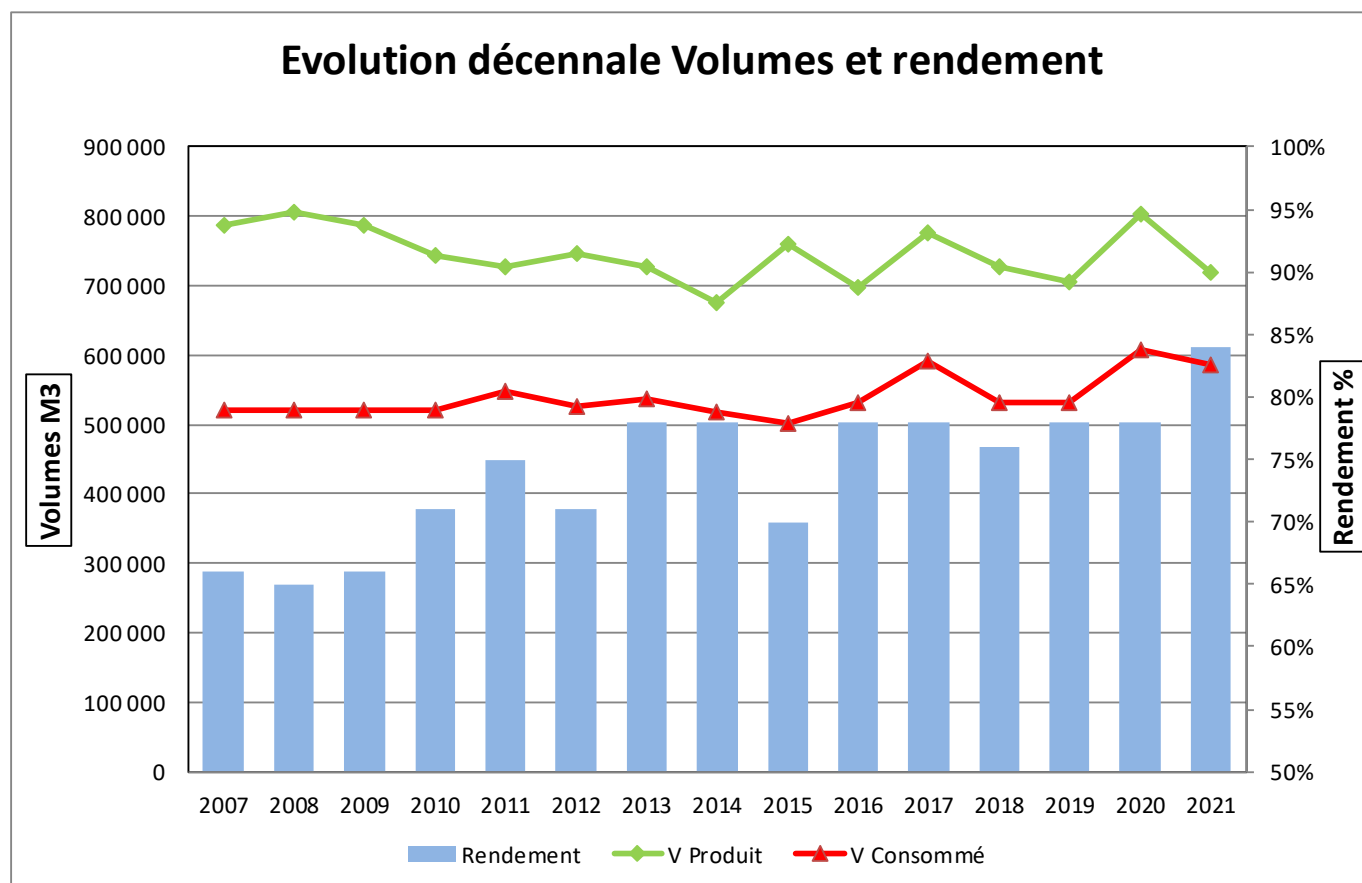
La source du Clou n'est plus utilisée depuis 2016 suite à la détection d'un herbicide (2.6 dichlorobenzamide).

La source de Pré-seigle a été déconnectée en mars 2021.



## 2.5. Suivi des indicateurs

Indicateur	2017	2018	2019	2020	2021
Indice de connaissance sur 120	95	95	95	97	100
<b>Rendement (%)</b>	<b>78</b>	<b>76</b>	<b>78</b>	<b>78</b>	<b>84</b>
Indice pertes (m <sup>3</sup> /km/j)	2,36	2,39	2,19	2,48	1,62



## 3. La sécurité

Tous les ouvrages du réseau sont reliés et gérés par un système informatique de télégestion et téléalarme permettant de répondre automatiquement à toutes les demandes de consommation.

Le système signale toutes les anomalies au service d'astreinte. Ce service est effectif 24 heures sur 24, chaque jour de l'année. Son rôle est d'intervenir pour tous les défauts signalés et pour tous les appels urgents des abonnés. En cas d'appel en dehors des heures d'ouverture du syndicat, un répondeur téléphonique communique les numéros de téléphone de la personne d'astreinte.

## IV. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

### 1. Montants financiers des travaux engagés

---

En 2021, les travaux réalisés ont été :

- Renouvellement de 3 600 ml de canalisation Rue des Puits et chemin du Bivet sur la commune de Bonnefamille ; Lotissement Grange Neuve, Rue de la Chapelle, et Rue de Comberousse sur la commune de Diémoz ; Le Village et Rue Croix Serbinat sur la commune de Roche

-Construction d'une station de reprise sur le site du Brachet et réhabilitation de la station d'exhaure existante.

Le détail des dépenses sur le compte administratif du SIE du Brachet 2021, nous indique que :

- **1 155 323,16 € ont été investis dans les travaux sur les canalisations,**
- **468 422,93 € ont été investis dans les bâtiments d'exploitation.**

### 2. Les branchements au plomb

---

Il ne reste plus de branchements en plomb connus sur les communes du Syndicat.

### 3. Encours de la dette

Le tableau ci-joint reprend l'état de la dette par imputation, pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

#### FONCTIONNEMENT / DEPENSES

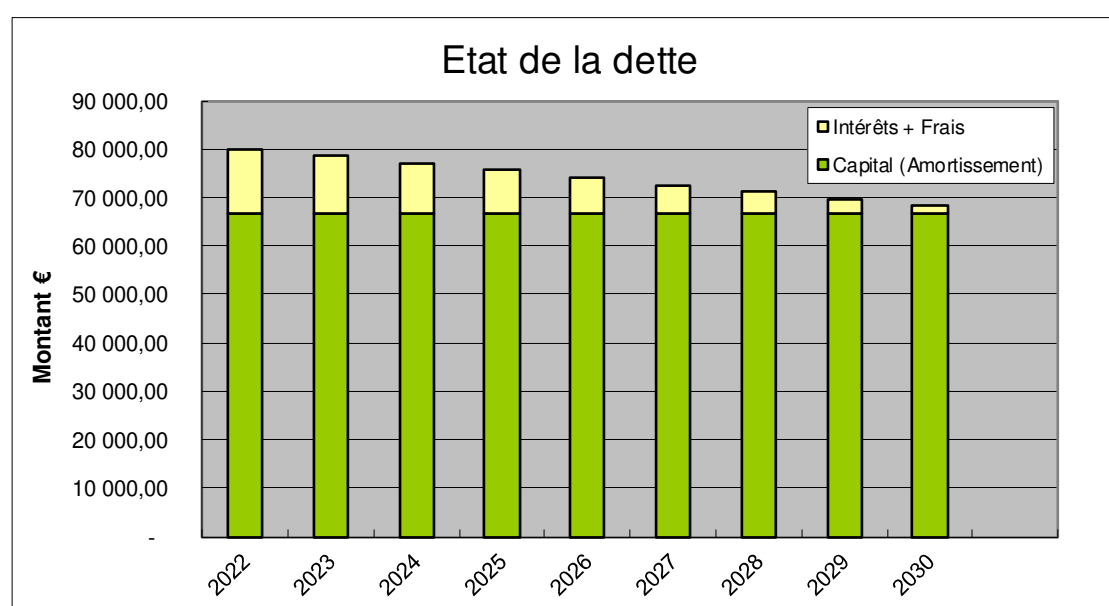
Programme d'action AEP 2015	15 278,53 €
<b>TOTAL – Intérêts réglés à l'échéance</b>	<b>15 473,33 €</b>

#### INVESTISSEMENT / DEPENSES

Programme d'action AEP 2015	66 666,67 €
<b>TOTAL – Emprunts</b>	<b>66 666,67 €</b>

L'état de la dette sur 20 ans est présenté dans le tableau ci-dessous :

ANNEE	Dette en capital au 01/01	Annuités à payer pour l'exercice	Intérêts + Frais	Capital (Amortissement)
2022	599 999,98	80 065,27	13 398,60	66 666,67
2023	533 333,31	78 576,54	11 909,87	66 666,67
2024	466 666,64	77 087,80	10 421,13	66 666,67
2025	399 999,97	75 599,07	8 932,40	66 666,67
2026	333 333,30	74 110,34	7 443,67	66 666,67
2027	266 666,63	72 621,60	5 954,93	66 666,67
2028	199 999,96	71 132,87	4 466,20	66 666,67
2029	133 333,29	69 644,14	2 977,47	66 666,67
2030	66 666,62	68 155,35	1 488,73	66 666,62



Le capital restant au 31 décembre 2021 s'établit à environ 112,61 € par abonné.

La prochaine régression de l'annuité interviendra en 2022.

#### 4. Montant des amortissements

---

Le compte administratif nous renseigne sur le montant des amortissements de 2021 :

28131 Amortissement Bâtiment Exploitation	9 329,00 €
281315 Amortissements Construction Bâtiments	2 339,00 €
281531 Amortissement Réseau Eau	245 341,10 €
28155 Amortissements outillage industriel	55 498,93 €
281561 Service de distribution d'eau (compteurs)	19 657,15 €
28181 Amortissement autres immo. Corporelles	0,00 €
28182 Matériel de transport	4 608,00 €
28183 Amortissements Matériels Bureautiques Informatiques	0,00 €
28184 Amortissements Mobilier	87,00 €
<b>Total</b>	<b>336 860,18 €</b>

#### 5. Présentation des projets et des programmes

---

Les principaux projets pour l'année 2022 sont :

- ❖ La mise en service de la station de reprise du Brachet.
- ❖ L'étude pour la mise en service du forage de la Molasse sur le site du Brachet
- ❖ La continuité du dossier de DUP pour le site du Brachet
  
- ❖ La suite des divers chantiers de renouvellement de canalisations sur les différentes communes du syndicat, représentant environ 5 000 ml de conduite et 120 branchements pour un montant de 1 200 00 € HT.

Le montant total de ces projets pour l'année 2022 est de l'ordre de 1 200 000 €.

## V. ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE

### 1. Montant des abandons de créance

Le montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité suit la règle de calcul :

$$M = \frac{\text{Montant des abandons de créances} + \text{Montant des versements à un fond de solidarité}}{\text{Volume facturé}}$$

Au cours de l'année 2021, 37 dossiers de dégrèvement ont été accordés, représentant un volume de 15 543 m<sup>3</sup>, soit 20 700.74 €.

$$M = 0.018 \text{ € / m}^3$$

Le tableau ci-dessous présente l'évolution sur les 5 dernières années :

Dégrèvements	2017	2018	2019	2020	2021
nombre de demandes traitées	14	32	16	35	37
Volume dégrévé	7 076	13 378	7 464	15 286	17 543
Montant Total Dégrèvement Part Syndicat	7 571,32	14 715,80	8 434,32	17 731,76	20 700,74

### 2. Descriptifs et montants financiers des opérations de coopération

Il n'existe pas d'opérations de coopération décentralisée conduites en application de l'article L. 1115-1-1 du code général des collectivités territoriales.

## ANNEXES

- Facture d'eau potable type pour l'exercice du 01 janvier au 31 décembre 2021
- Plaquette d'information sur les redevances de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse
- Schéma du fonctionnement du réseau d'eau potable du SIE du Brachet

# FACTURE

Référence:   
Date :

## REDEVANCE EAU

Nom de l'Abonné

Lieu de **consommation**

MR XXX

SIE BRACHET

Nom et adresse du **destinataire**

MR XXX

SIE BRACHET

## SYNDICAT DES EAUX DU BRACHET

1 Rue du Vercors

38790 ST GEORGES D'ESPERANCHE

Pour tous renseignements Tél 04 74 59 09 14

Montant:   
Avant le:

Consommations	Compteur n°	Branch. n°	Anc. index	Date	Nouv.index	Date	Volume
Volume consommé	xxxxx	xxxxx	xxxx	xxxx			120

Détail de facturation	Volumes	Prix unit.	Montant HT	TVA 5,5%	Total TTC
<b><u>EAU</u></b>					
Prime fixe			52,00 €	2,86 €	54,86 €
Vente au M3	120,00	1,18 €	141,60 €	7,79 €	149,39 €
Taxe pollution	120,00	0,28 €	33,60 €	1,85 €	35,45 €
Taxe de prélèvement	120,00	0,08 €	9,60 €	0,53 €	10,13 €
<b><u>ASSAINISSEMENT</u></b>					
Abonnement			0,00 €		0,00 €
Redevance modernisation réseau collectif			0,00 €		0,00 €
Taxe au m <sup>3</sup>			0,00 €		0,00 €
Total :			236,80 €	13,02 €	249,82 €

Montant facture : 249,82 €  
Report du solde (facture non réglée) 0,00 €  
**NET A PAYER :**

